

## Conditions générales de ventes

### Objet

L'Institut de Formation Henri-Becquerel, Siret 78111289100010, enregistré sous le numéro 23760060576 auprès du préfet de région de Haute-Normandie, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

La signature par le client des présentes CBV emporte leur acceptation pleine et entière.

Ces conditions générales de ventes s'appliquent à toute commande passée auprès de l'IFHB par ses clients tant en France qu'à l'étranger

### Inscription

Toute inscription nécessite un bulletin du formulaire d'inscription dûment rempli via la plateforme numérique.

L'inscription est enregistrée par ordre d'arrivée et fera l'objet d'une confirmation.

L'IFHB est sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap, contact à prendre par mail auprès IFHB@chb.unicancer.fr pour accueil et organisation dans les meilleures conditions en fonction du handicap, des possibilités de l'IFHB à son accompagnement.

Dans le cas où la session serait complète au moment de l'inscription, nous vous proposerons une inscription sur liste d'attente ou bien une pré-inscription pour une session suivante.

Une convention vous sera envoyée. Les informations pratiques vous seront transmises au plus tard une semaine avant le début de la session. Une attestation de présence vous sera transmise après la formation accompagnée de la facture

### Dispositif financier

Le tarif est indiqué en Euros hors taxe et n'est pas majoré par du taux de TVA. de la formation est celui en vigueur au moment de l'émission de la commande, par personne incluant les frais pédagogiques, les supports de cours remis aux apprenants, les pauses et les repas pris pendant les horaires de la formation.

Sont exclus du tarif de la formation, le transport, l'hébergement, les frais de parking, les repas hors horaires de formation.

En cas de paiement effectué par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO), il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO dont il dépend.

L'accord financier doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à l'IFHB avant le démarrage de la formation, la totalité des frais de formation pourra éventuellement être facturée au client le premier jour de la formation. En cas de non règlement par l'OPCO du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

Toute formation commencée est considérée comme due dans son intégralité

### Conditions d'annulation

En cas de désistement de moins de 72 heures avant le début de la formation, il sera exigé la totalité du montant de l'action au titre des frais engagés pour l'organisation de celle-ci. En cas d'annulation sans prévenir l'IFHB, la totalité de la somme sera exigée.

Les remplacements des participants sont admis, sans frais, sous réserve d'informer par écrit l'IFHB, 48 heures avant le début de la formation, les noms et les coordonnées des remplaçants devront être communiqués dans ce délai. A défaut, une indemnité correspondant au coût de la formation sera due à l'IFHB.

L'IFHB se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date prévue, si le nombre de participants à une formation est jugé trop insuffisant. Les frais d'inscription préalablement versés à l'IFHB seront intégralement remboursés.

L'IFHB se réserve le droit de reporter une formation, de modifier les modalités pédagogiques, le contenu de son programme ou les intervenants, tout en respectant la qualité pédagogique initiale, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligeaient.

Droit de rétractation du client (personne physique) entreprenant une formation à titre individuel et à ses frais : selon la réglementation du Code du Travail, le client est libre de se rétracter dans les conditions légales et d'annuler sa commande 72 heures avant le début de la formation. Le paiement sera remboursé sans frais

## Lieu de formation

L'Institut de Formation Henri-Becquerel, organise les formations au sein des locaux du Centre H. Becquerel, cependant, pour des raisons organisationnelles, l'IFHB pourrait utiliser des locaux extérieurs dans ce cas une convention simplifiée doit être signée entre l'IFHB et l'établissement prenant en charge la formation avant le début de celle-ci.

L'Institut de Formation Henri-Becquerel veillera, dans tous les cas, à informer du lieu exact de formation, au plus tard une semaine avant le début de la session. Il s'assurera également de respecter le secteur géographique préalablement défini.

## Assurances

L'apprenant doit être assuré tout au long de la formation, en particulier pour la couverture des risques accidents du travail, accident de trajet, maladie professionnelle et responsabilité civile.

## Différents éventuels

Toute contestation relative à l'exécution, à l'interprétation ou à la résiliation du présent contrat relèvera de la juridiction compétente dans le ressort de laquelle se situe le siège social du Centre Henri Becquerel.

## Protection de vos données personnelles

L'Institut de Formation Henri-Becquerel s'engage à protéger vos données personnelles conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), entrée en vigueur le 25/05/2018 (règlement européen 2016-679 du 27 avril 2016) et aux dispositions de la loi n°2004-801 du 06 Août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 06-01-1978 dite « loi informatique et libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Par donnée à caractère personnel nous entendons toute information qui permet de vous identifier soit directement soit indirectement.

L'institut Henri-Becquerel a désigné un DPO, Délégué à la Protection des Données : [dpo@chb.unicancer.fr](mailto:dpo@chb.unicancer.fr)

## Finalité des données personnelles collectées

Les informations qui vous seront demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées à l'IFHB.

## Propriété intellectuelle

L'ensemble de ce site relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.

Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les documents iconographiques et photographiques. La totalité des photos publiées sur le site est la Propriété de l'Institut Henri-Becquerel.

## Dispositions particulières COVID-19

Afin de permettre un accueil dans les meilleures dispositions dans le contexte sanitaire actuel et pour répondre à la loi du 9/08/21, l'apprenant devra présenter les documents permettant d'apporter une preuve sanitaire de non-contamination à la COVID-19.

Présentation du pass sanitaire à jour, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire :

- La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire post injection finale, soit :

- 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen)
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection)
  - La preuve d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h
  - Une attestation de contamination à la covid19 de plus de 11 jours et moins de 6 mois

Un non-respect de ces consignes le jour de votre session de formation engendrera une facturation de la formation.

Mise à jour le 24/8/21